



Réf. Farde e-Assemblées : 2351903

N° OJ : 89

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020**Objet :** Asbl "LRBPO".- Subside de 2.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant :

Que la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux - LRBPO, fondée il y a presque 100 ans, est la plus ancienne association nationale de protection de la nature et de la faune sauvage en Belgique ;

Qu'elle détient et gère le seul Centre de Soins pour la Faune Sauvage de Bruxelles, accueillant plus de 2.500 animaux par an (oiseaux sauvages, hérissons, renards, reptiles, ...) ; que ces animaux sont souvent victimes des activités humaines et qu'ils seraient voués à une mort certaine sans l'intervention de la LRBPO qui contribue ainsi à la préservation de la biodiversité à Bruxelles ;

Que l'estimation du coût moyen par animal est de 37 EUR ; que les 2.500 animaux soignés étant répartis sur les 19 communes de la Région Bruxelloise, un rapide calcul permet d'établir un coût moyen par commune de 4.870 EUR ;

Étant donné la demande de soutien financier adressée à la Ville par l'asbl "LRBPO" pour les soins prodigués aux animaux sauvages de la commune ;

Étant donné que ce projet répond tant à des objectifs environnementaux que de bien-être animal ;

Qu'à ce titre, il est proposé d'octroyer un subside de 2.000,00 EUR à l'asbl "LRBPO" ;

Attendu que la dépense peut être imputée sur l'article 87506/33202 (Environnement – Subsidés aux organismes au service des ménages) du budget ordinaire 2020 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 2.000,00 EUR à l'asbl "LRBPO" pour les soins prodigués aux animaux sauvages de la commune est approuvé.

Article 2 : La dépense y relative de 2.000,00 EUR à supporter par la trésorerie, est approuvée.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

